

Pour diffusion immédiate

LION ÉLECTRIQUE ANNONCE SES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023

MONTREAL (QUÉBEC) – le 9 mai 2023 – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains de poids moyens et lourds tout électriques, a annoncé aujourd’hui ses résultats financiers et ses résultats d’exploitation pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023. Lion présente ses résultats en dollars américains et conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023

- Livraison de 220 véhicules, soit une augmentation de 136 véhicules par rapport aux 84 véhicules livrés au cours de la même période l’an dernier.
- Produits des activités ordinaires de 54,7 millions de dollars, en hausse de 32,1 millions de dollars, comparativement à 22,6 millions de dollars pour le premier trimestre de 2022.
- Perte brute de 2,3 millions de dollars, comparativement à une perte brute de 0,9 million de dollars pour le premier trimestre de 2022.
- Perte nette de 15,6 millions de dollars pour le premier trimestre de 2023, contre un bénéfice net de 2,1 millions de dollars pour le premier trimestre de 2022. La perte nette inscrite pour le premier trimestre de 2023 tient compte d’un gain de 5,8 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et d’une charge de 1,4 million de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, tandis que le bénéfice net comptabilisé pour le premier trimestre de 2022 tenait compte d’un gain de 21,5 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et d’une charge de 3,8 millions de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie.
- BAIIA ajusté¹ négatif de 14,5 millions de dollars, en comparaison d’un BAIIA ajusté négatif de 11,3 millions de dollars pour le premier trimestre de 2022, après essentiellement un rajustement de certains éléments hors trésorerie, tels que la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et la rémunération fondée sur des actions.
- Les dépenses d’investissement, qui comprennent les dépenses liées à l’usine de fabrication de la Société aux États-Unis située à Joliet, en Illinois (l’« usine de Joliet ») et l’usine de fabrication de batteries et le centre d’innovation de la Société situés à Mirabel, au Québec (le « Campus Lion »), se sont élevées à 23,1 millions de dollars, en baisse de 11,8 millions de dollars par rapport à celles de 34,9 millions de dollars engagées au cours du premier trimestre de 2022.
- Ajouts aux immobilisations incorporelles consistant essentiellement en des activités de recherche et développement, pour un coût de 16,5 millions de dollars, en hausse de 1,5 million de dollars comparativement à 15,0 millions de dollars pour le premier trimestre de 2022.
- Conclusion de la vente et d’une transaction de cession-bail visant son bâtiment de fabrication de batteries situé à Mirabel, au Québec, pour un prix d’achat total de 20,9 millions de dollars (28 millions de dollars canadiens). Parallèlement à la vente, Lion a conclu un contrat de location visant le bâtiment de fabrication de batteries de Mirabel.
- Produit net global de 36 millions de dollars tiré de la vente et de la transaction de cession-bail du bâtiment de fabrication de batteries (20,5 millions de dollars), du placement d’unités (7,1 millions de dollars), de l’émission d’actions ordinaires dans le cadre du programme de

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS. Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué.

placement au cours du marché (4,6 millions de dollars) et de prélèvements effectués dans le cadre de l'emprunt IQ (au sens ci-après) de 6,3 millions de dollars, en partie contrebalancés par des remboursements nets de 2,5 millions de dollars au titre de la convention de crédit renouvelable.

MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Plus de 1 100 véhicules sur la route ayant parcouru plus de 16 millions de kilomètres (10 millions de miles).
- Au 8 mai 2023, carnet de commandes² de 2 565 véhicules urbains tout électriques de poids moyens et lourds, soit 295 camions et 2 270 autobus, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 625 millions de dollars selon les estimations de la direction.
- Au 8 mai 2023, carnet de commandes² de LionEnergy de 347 bornes de recharge et services y étant reliés, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 6 millions de dollars.
- Un total de 12 centres d'expérience sont opérationnels aux États-Unis et au Canada.
- La production commerciale des autobus scolaires LionC à zéro émission a débuté à l'usine de Joliet.
- Lion a inauguré officiellement l'usine de fabrication de batteries qui produira des batteries au lithium-ion pour les véhicules moyens et lourds à Mirabel. La certification du premier bloc-batterie est prévue pour le deuxième trimestre de 2023, après quoi la cadence de production s'accélénera graduellement en 2023. Les premières batteries Lion serviront à alimenter les autobus scolaires LionC et LionD ainsi que les camions Lion5.
- Au 8 mai 2023, Lion comptait environ 1 400 employés, dont environ 300 dans ses équipes d'ingénierie et de recherche et développement.

« Nous sommes satisfaits de notre performance pour le premier trimestre de 2023, car nous avons augmenté le nombre de véhicules livrés pour le sixième trimestre consécutif, a déclaré Marc Bédard, président – fondateur de Lion. « Avec des activités de fabrication à la fois dans notre usine de véhicules à Joliet et dans notre usine de batteries maintenant en cours, nous nous concentrons sur l'atteinte de la rentabilité et mettons les bons éléments en place pour atteindre cet objectif », a conclu Marc Bédard.

PRINCIPALES EXPLICATIONS SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2023

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 54,7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, en hausse de 32,1 millions de dollars par rapport à la période

² Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 8 mai 2023 prévoient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026. La quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement, et il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie. La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 136 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 84 unités (72 autobus scolaires et 12 camions; 80 véhicules au Canada et 4 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 31 mars 2022 à 220 unités (207 autobus scolaires et 13 camions; 215 véhicules au Canada et 5 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Les produits des activités ordinaires pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 ont été touchés par les difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale qui ont obligé la Société à retarder l'assemblage final de certains véhicules et ont entraîné une augmentation des niveaux de stocks, ainsi que par les défis liés à l'accélération de la cadence de production et au développement de certains modèles.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 57,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, en hausse de 33,4 millions de dollars comparativement à 23,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de vente et des volumes de production, à la majoration des coûts fixes de fabrication et du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, à l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, ainsi qu'à l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale et au contexte inflationniste.

Marge brute

La perte brute a augmenté de 1,3 million de dollars, passant d'une perte brute de 0,9 million de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022 à une perte brute de 2,3 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. L'augmentation de la perte brute est principalement attribuable à l'incidence de la majoration des coûts fixes de fabrication et du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, à l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, à la composition des produits ainsi qu'à l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale et au contexte inflationniste. Cette contraction a toutefois été contrebalancée en partie par l'incidence favorable de la hausse des volumes de vente.

Charges administratives

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, les charges administratives ont augmenté de 2,0 millions de dollars, passant de 11,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022 à 13,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 1,0 million de dollars, comparativement à 2,8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 12,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, comparativement à 8,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022. La hausse est principalement attribuable à une augmentation des charges, y compris une

augmentation des effectifs, découlant du renforcement des capacités du siège social et des capacités générales de Lion en prévision d'une croissance attendue des activités.

Frais de vente

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, les frais de vente ont augmenté de 0,5 million de dollars, passant de 5,4 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022 à 5,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Les frais de vente de la période de trois mois close le 31 mars 2023 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,4 million de dollars, comparativement à 1,0 million de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente se sont accrus, passant de 4,4 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022 à 5,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Cette hausse est principalement attribuable à l'expansion de l'équipe des ventes de Lion en prévision de l'accélération de la cadence de production et aux commissions de vente plus élevées associées à l'augmentation des volumes de ventes.

Charges financières

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, les charges financières ont augmenté de 0,2 million de dollars passant de 1,2 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à 1,4 million de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Les charges financières de la période de trois mois close le 31 mars 2023 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1,7 million de dollars. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 1,9 million de dollars par rapport à la période de trois mois close le 31 mars 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours de la dette observée au cours de la période de trois mois en raison de prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI et du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ, ainsi que par une augmentation des charges financières liée à l'exercice de l'option de surallocation visant les bons de souscription de 2022 et une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives, notamment pour l'usine de fabrication de batteries de Mirabel.

Perte de change

Les gains ou les pertes de change pour les deux périodes se rapportent principalement à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères dans les monnaies fonctionnelles des entités Lion correspondantes. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, la Société a inscrit un gain de change de 1,2 million de dollars, comparativement à une perte de change de 0,9 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence des variations des cours de change.

Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 21,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2022 à un gain de 5,7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Le gain pour la période

de trois mois close le 31 mars 2023 est lié au bon de souscription émis en faveur d'un client en juillet 2020, aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés émis lors de la clôture du regroupement d'entreprises le 6 mai 2021, ainsi qu'aux bons de souscription de 2022 émis dans le cadre du placement de décembre 2022, et il résulte principalement de la diminution de la valeur de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

Résultat net

La perte nette inscrite pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, par rapport au bénéfice net inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent est largement attribuable à la diminution moindre de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions (se traduisant par un gain moins important), comme il est mentionné dans la section précédente « Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions », et à l'augmentation des charges administratives et des frais de vente (compte non tenu de la rémunération fondée sur des actions), partiellement contrebalancées par une diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie et par l'incidence de la comptabilisation d'un gain de change, comparativement à une perte de change pour la période correspondante de l'exercice précédent.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Une conférence téléphonique et une webémission auront lieu le 9 mai 2023 à 8 h 30 (heure de l'Est) pour discuter des résultats. Pour participer à la conférence téléphonique, composez le (226) 828-7575 ou le (833) 950-0062 (sans frais) et le code d'accès 973203. Une présentation aux investisseurs et une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique seront également disponibles à l'adresse www.thelionelectric.com, à la page « Événements et présentations » de la section « Investisseurs ». L'événement enregistré sera disponible pendant un certain temps après la conférence téléphonique.

RAPPORT FINANCIER

Le présent communiqué doit être lu conjointement avec notre rapport financier du premier trimestre de 2023, y compris les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 31 mars 2023 et pour la période de trois mois close à cette date et le rapport de gestion connexe, qui seront déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada applicables et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur SEDAR ainsi que sur notre site Web au www.thelionelectric.com.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Cette année, Lion tiendra son assemblée annuelle des actionnaires sous forme virtuelle seulement par l'intermédiaire d'une webémission en direct qui aura lieu le 30 mai 2023 à 11 h (heure de l'Est). Tous les actionnaires, quelle que soit leur situation géographique, auront une chance égale de participer à l'assemblée virtuelle en se rendant au <https://web.lumiagm.com/475248000>. Pour accéder à la plateforme de l'assemblée en ligne, les participants auront besoin d'un appareil connecté à Internet, tel qu'un ordinateur portable ou de bureau, une tablette ou un téléphone cellulaire.

Le document de la Société intitulé « Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction » est disponible sur le site Web de Lion au www.thelionelectric.com, sous l'onglet « Événements et présentations » de la page « Investisseurs », et a été déposé sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022
(non audités, en dollars américains)

	<u>31 mars 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	35 972 482	88 266 985
Créances	89 167 678	62 971 542
Stocks	174 906 519	167 191 935
Charges payées d'avance et autres actifs courants	5 861 024	5 067 513
Actifs courants	<u>305 907 703</u>	<u>323 497 975</u>
Actifs non courants		
Autres actifs non courants	988 638	1 073 226
Immobilisations corporelles	159 242 923	160 756 328
Actifs au titre de droits d'utilisation	81 940 220	60 508 354
Immobilisations incorporelles	166 956 149	151 364 023
Actif sur contrat	13 221 745	13 211 006
Actifs non courants	<u>422 349 675</u>	<u>386 912 937</u>
Total de l'actif	<u>728 257 378</u>	<u>710 410 912</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	77 676 788	75 857 013
Partie courante de la dette à long terme et autres emprunts	22 346	24 713
Partie courante des obligations locatives	5 420 223	5 210 183
Passifs courants	<u>83 119 357</u>	<u>81 091 909</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme et autres emprunts	114 871 113	110 648 635
Obligations locatives	77 307 586	58 310 032
Obligations liées aux bons de souscription d'actions	20 383 842	23 243 563
Passifs non courants	<u>212 562 541</u>	<u>192 202 230</u>
Total du passif	<u>295 681 898</u>	<u>273 294 139</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	485 114 827	475 950 194
Surplus d'apport	135 779 507	134 365 664
Déficit	(167 563 406)	(151 979 960)
Écart de conversion	(20 755 448)	(21 219 125)
Total des capitaux propres	<u>432 575 480</u>	<u>437 116 773</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>728 257 378</u>	<u>710 410 912</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2023 et 2022
(en dollars américains)

	(non audités)	
	Période de trois mois close le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$
Produits des activités ordinaires	54 703 405	22 646 793
Coût des ventes	56 960 693	23 558 565
Perte brute	(2 257 288)	(911 772)
Charges administratives	13 002 685	10 977 409
Frais de vente	5 859 660	5 375 502
Perte d'exploitation	(21 119 633)	(17 264 683)
Charges financières	1 420 354	1 178 408
(Gain) perte de change	(1 211 645)	910 642
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(5 744 896)	(21 456 170)
Résultat net	(15 583 446)	2 102 437
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat net		
Écart de conversion	463 677	3 249 085
Résultat global pour la période	(15 119 769)	5 351 522
Résultat par action		
Résultat de base par action	(0,07)	0,01
Résultat dilué par action	(0,07)	0,01

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2023 et 2022
(en dollars américains)

	(non audités)	
	Période de trois mois close le	
	31 mars 2023	31 mars 2022
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(15 583 446)	2 102 437
Éléments hors trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 913 657	1 983 254
Rémunération fondée sur des actions	1 413 843	3 794 558
Charges de désactualisation et de réévaluation sur le solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	-	56 336
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(5 744 896)	(21 456 170)
Perte latente (gain latent) de change	616 474	(207 744)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(23 216 385)	(20 745 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(37 600 753)	(34 473 001)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 584 447)	(35 794 350)
Ajout aux immobilisations incorporelles	(21 709 070)	(14 782 510)
Produit tiré de la cession-bail visant le bâtiment de fabrication de batteries de Mirabel	20 506 589	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(28 786 928)	(50 576 860)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme et d'autres emprunts	26 166 466	-
Remboursement de la dette à long terme et d'autres emprunts	(22 489 772)	(303 778)
Paiement au titre des obligations locatives	(1 361 347)	(1 216 817)
Produit de l'émission d'actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché, déduction faite des frais d'émission	4 625 234	-
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 – bons de souscription	2 907 226	-
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 – actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	4 175 836	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	14 023 643	(1 520 595)
Effet de la fluctuation des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	69 535	328 066
Diminution nette de la trésorerie	(52 294 503)	(86 242 390)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	88 266 985	241 702 030
Trésorerie à la clôture de la période	35 972 482	155 459 640
Autres informations sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Impôts sur le résultat payés	-	-
Intérêts versés	1 741 339	349 986
Intérêts versés au titre des obligations locatives	998 903	772 087

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le présent communiqué fait référence au BAIIA ajusté, qui constitue une mesure financière non conforme aux IFRS, et à d'autres indicateurs clés de performance, notamment le carnet de commandes de la Société, qui sont définis ci-après. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS, n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS; il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres entreprises. Elles s'ajoutent plutôt aux mesures conformes aux IFRS et constituent un complément d'information utile à une compréhension plus approfondie des résultats d'exploitation de la Société, tels que les comprend la direction. Elles ne doivent donc pas être considérées isolément pour l'analyse de l'information financière présentée selon les IFRS ni s'y substituer. Lion compense ces limitations en s'appuyant principalement sur les résultats selon les IFRS de Lion et en utilisant le BAIIA ajusté et le carnet de commandes à titre complémentaire. Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier à une seule mesure financière pour évaluer les activités de Lion.

BAIIA ajusté

Le « BAIIA ajusté » est défini comme le résultat net avant les charges financières, la charge ou l'économie d'impôt sur le résultat et les amortissements, rajusté pour tenir compte de la rémunération fondée sur des actions, des variations de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, du gain ou de la perte de change et des coûts de transaction et autres charges non récurrentes. Le BAIIA ajusté se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci. Lion croit que l'utilisation du BAIIA ajusté constitue un outil supplémentaire que les investisseurs peuvent utiliser pour évaluer les résultats d'exploitation et les tendances en cours et pour comparer ses mesures financières à celles d'autres sociétés comparables, qui peuvent présenter des mesures financières non définies par les IFRS semblables aux investisseurs. Le lecteur doit toutefois savoir que, lors de l'évaluation du BAIIA ajusté, Lion pourrait engager des charges futures semblables à celles qui sont exclues du calcul du BAIIA ajusté. De plus, la présentation de ces mesures par Lion ne doit pas suggérer que celle-ci conclut que ses résultats futurs ne subiront pas l'incidence d'éléments inhabituels ou ponctuels. Le BAIIA ajusté calculé par Lion peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer le BAIIA ajusté de la même façon. Les lecteurs sont invités à examiner le rapprochement du résultat net, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, et du BAIIA ajusté présenté par la Société à la section « Rapprochement du BAIIA ajusté » de la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation », du rapport de gestion de la Société pour la période de trois mois close le 31 mars 2023.

Carnet de commandes

Le présent communiqué fait également référence au carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules (camions et autobus) ainsi qu'aux bornes de recharge. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge, exprimé en nombre d'unités ou en montant des ventes qui devraient être comptabilisées à l'avenir (au moment prévu de la livraison) pour ce nombre d'unités, est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les

produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande comme il est expliqué plus en détail dans la section « Établissement du prix » de la rubrique 10.0, « Carnet de commandes », du rapport de gestion de la Société pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 8 mai 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement. Il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles. Voir la section ci-après pour une description complète de la méthodologie utilisée par la Société relativement au carnet de commandes et de certains risques et incertitudes importants liés à cette méthodologie et à la présentation du carnet de commandes.

<p><i>Principe général :</i></p>	<p>Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commandes, comme il est expliqué plus en détail ci-dessous à la section « Établissement du prix ».</p> <p>Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 8 mai 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, y compris des programmes pour lesquels les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour. Les délais de traitement des subventions et des incitations gouvernementales peuvent varier considérablement. Comme il est décrit plus en détail aux sections « Délais de livraison » et « Évaluation en cours; facteurs de risque » ci-après, il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.</p>
----------------------------------	---

	<p>La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
<p><i>Délais de livraison :</i></p>	<p>Le carnet de commandes de la Société fait référence aux produits qui n'ont pas encore été livrés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient livrés dans un délai qui peut être raisonnablement estimé et il inclut, dans le cas des bornes de recharge, des services qui n'ont pas été achevés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient achevés dans le cadre de la livraison du produit.</p> <p>Les commandes et les demandes d'achat liées aux véhicules de Lion prévoient généralement un délai au cours duquel le client s'attend à recevoir les véhicules. Ce délai peut correspondre à une date spécifique, à un nombre ou à une fourchette de mois suivant l'émission du bon de commande ou de la demande, ou à une année civile. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 8 mai 2023 prévoyaient un délai de livraison, sous réserve du respect des conditions énoncées dans chaque commande (qui, dans la quasi-totalité des cas, comme il est indiqué plus en détail aux présentes, concernent l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales), allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du Fonds pour le transport en commun à zéro émission (« FTCZE ») d'Infrastructure Canada, à moins d'une entente autre avec Infrastructure Canada). Les délais de livraison sont communiqués de temps à autre par la Société, lorsqu'ils sont disponibles pour les commandes importantes. Les délais de livraison ne doivent pas être interprétés comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société que le moment réel de la livraison aura lieu comme prévu. Compte tenu de la nature des activités et des produits de la Société, du délai implicite de production et de livraison d'un véhicule (qui peut être affecté, entre autres, par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ou les changements apportés aux spécifications), du type de certains clients de la Société (dans de nombreux cas, des propriétaires de parcs qui exercent des activités à forte densité de capital et qui nécessitent du financement et de la flexibilité continue au niveau de l'échéancier) et du fait que, comme il est décrit plus en détail aux présentes, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, les délais de livraison réels peuvent faire l'objet de variations ou de retards importants. Voir la section intitulée « Évaluation en cours; facteurs de risque » ci-après concernant l'incidence potentielle des variations ou des retards dans les livraisons.</p>
<p><i>Établissement du prix :</i></p>	<p>Lorsque le carnet de commandes de la Société est exprimé sous la forme d'un montant de ventes, ce montant a été déterminé par la direction en fonction des spécifications ou des exigences actuelles de la commande concernée, en supposant qu'aucune modification n'est apportée à ces spécifications ou à ces exigences et, dans les cas où le prix d'un produit ou d'un service peut varier à l'avenir, il représente l'estimation raisonnable de la direction du prix prospectif au moment où cette estimation est présentée. Un petit nombre de véhicules inclus dans le carnet de commandes ont un prix qui doit être confirmé en fonction des spécifications et des autres options dont le client concerné et la Société conviendront dans le futur. Pour l'établissement du carnet de commandes et de la valeur attribuée à ces commandes, la direction a estimé le prix en fonction de ses listes de prix actuelles et de certaines autres hypothèses relatives aux spécifications et aux exigences jugées raisonnables dans les circonstances.</p>
<p><i>Indicateur de rendement :</i></p>	<p>Le carnet de commandes se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci et n'est ni divulguée dans les états financiers de la Société ni dérivée de ceux-ci. La Société estime que la publication de son carnet de commandes offre un outil supplémentaire aux investisseurs pour évaluer la performance de la Société, la présence des produits de la Société sur le marché et le rythme des dépenses d'investissement et l'outillage.</p>

	<p>Le calcul que la Société effectue de son carnet de commandes est soumise à la méthodologie spécifique décrite aux présentes et peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer leur carnet de commandes de la même façon. D'autres sociétés font parfois référence à des « prises de commandes » comme indicateurs de performance, lesquelles ne sont fort probablement pas calculées de la même manière que le carnet de commandes de la Société. De plus, comme il a été mentionné précédemment, la présentation du carnet de commandes de la Société est calculée en fonction des commandes et des demandes faites au moment où l'information est présentée et elle ne se fonde pas sur l'évaluation par la Société d'événements futurs et ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiraient par des ventes réelles.</p>
<p><i>Évaluation en cours; facteurs de risque :</i></p>	<p>Une partie des véhicules et des bornes de recharge figurant dans le carnet de commandes de la Société est susceptible d'être annulée dans certaines circonstances (que ce soit en raison d'un retard de livraison, de la non-disponibilité d'une subvention ou d'une incitation ou autrement), dans un certain délai. La direction passe en revue la composition du carnet de commandes chaque fois que celui-ci est présenté afin de déterminer si des commandes doivent en être retirées. Aux fins de cet exercice, la direction cible les commandes qui ont été ou qui sont raisonnablement susceptibles d'être annulées et examine, notamment, si les conditions relatives à la commande sont raisonnablement susceptibles d'entraîner une annulation de la commande dans les périodes futures ainsi que toute autre information disponible jugée pertinente, y compris les discussions continues avec les clients. Un tel exercice peut entraîner de temps à autre le retrait de commandes qui ont été précédemment incluses dans le carnet de commandes, même si elles n'ont pas été officiellement annulées par le client.</p> <p>La Société ne peut pas garantir que son carnet de commandes sera réalisé en totalité, en temps voulu, voire du tout, ou que, même s'il est réalisé, les produits des activités ordinaires générés se traduiraient par des bénéfices ou par la création de liquidités comme il est prévu, et toute insuffisance pourrait être importante. La transformation par la Société de ses commandes en ventes effectives est soumise à un certain nombre de risques, notamment ceux décrits ci-après et ceux décrits à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Par exemple, un client pourrait, de manière volontaire ou involontaire, omettre d'honorer une commande, faire l'objet d'une faillite ou d'une insolvabilité ou cesser d'exercer ses activités. En outre, la quasi-totalité des commandes de véhicules incluses dans le carnet de commandes sont assujetties à des conditions relatives à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales ou à un calendrier précis de livraison du véhicule et, dans un nombre limité de cas, à la disponibilité de certaines spécifications et options, ou au renouvellement de certaines routes par les autorités gouvernementales ou scolaires. Par conséquent, la capacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes effectives est largement tributaire de l'obtention des subventions et des incitations gouvernementales, et du moment où celles-ci sont obtenues. Les subventions et les incitations gouvernementales les plus notables sont celles prévues par le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec (le « Plan pour une économie verte du Québec »), le FTCZE d'Infrastructure Canada du gouvernement fédéral, le Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds à zéro émission (« iVMLZE ») du gouvernement du Canada, le programme Clean School Bus de l'Environmental Protection Agency (« Programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA ») des États-Unis et le Hybrid and Zero-Emission Truck and Bus Voucher Incentive Project (« HVIP ») de la Californie. Environ la moitié des véhicules faisant l'objet de commandes comprises dans le carnet de commandes dépendent de subventions accordées par le FTCZE, pour lesquelles les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour et la date ultime à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du programme est le 31 décembre 2025, sauf si Infrastructure Canada en décide autrement. De plus, un total de 289 bons de commande a été obtenu dans le cadre de la première étape de financement du Programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA, aux termes duquel, notamment, les véhicules doivent être livrés au plus tard en octobre 2024.</p> <p>Toute résiliation, toute modification, tout retard ou toute suspension de ces subventions et incitations</p>

gouvernementales, y compris, et surtout à la date du présent document, le FTCZE, le Plan pour une économie verte du Québec ou le Programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA, pourrait entraîner des retards de livraison ou l'annulation de la totalité ou d'une partie des commandes, ce qui pourrait nuire considérablement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives dépend également de sa capacité à fabriquer ses véhicules de manière économique et dans les délais, à l'échelle. La Société a livré 196 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 519 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 220 véhicules au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023. Au 8 mai 2023, le carnet de commandes de véhicules de la Société s'élevait à 2 565 véhicules. L'exécution de la stratégie de croissance de la Société et la transformation de son carnet de commandes, lequel prévoit actuellement des livraisons allant de quelques mois à la fin de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, nécessiteront donc une intensification importante de sa cadence de production. L'usine de Saint-Jérôme de la Société a actuellement une capacité de production annuelle estimative de 2 500 véhicules à grande échelle et la Société est actuellement en train d'accroître la cadence de ses activités à l'usine de Joliet et au Campus Lion (voir la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels » et la section « Développement et fabrication de produits » figurant à la rubrique 11.0, « Principaux facteurs de risque influant sur la performance de Lion », du rapport de gestion de la Société pour la période de trois mois clos le 31 mars 2023 pour obtenir plus de précisions), la Société a une expérience limitée à ce jour dans la fabrication d'un grand volume de véhicules. En outre, au 8 mai 2023, 450 véhicules inclus dans le carnet de commandes, constitués principalement d'autobus LionA et LionD et de camions Lion8T et représentant une valeur de commande totale combinée d'environ 160 millions de dollars, se rapportaient à des produits qui ont été développés et qui étaient vendus, mais qui n'étaient pas en production commerciale. Voir la section 6.2 « Produits et solutions » figurant à la rubrique « Activités de la Société », de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Si la Société n'est pas en mesure de développer ses véhicules et ses sources de composants clés et d'augmenter avec succès ses processus de fabrication tout en respectant les coûts et les délais prévus, cela pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière. Par conséquent, la réalisation par la Société de son carnet de commandes est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment les risques décrits à la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », du rapport de gestion de la Société pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 et à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, et rien ne garantit que la Société parviendra à convertir la totalité ou une partie importante de son carnet de commandes en ventes réelles.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2023 et 2022 :

	<u>(non audités) – Périodes de trois mois closes les 31 mars</u>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers)	
Produits des activités ordinaires	54 703 \$	22 647 \$
Résultat net	(15 583) \$	2 102 \$
Charges financières	1 420 \$	1 178 \$
Amortissements	4 914 \$	1 983 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	1 414 \$	3 795 \$
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions ²⁾	(5 745) \$	(21 456) \$
(Gain) perte de change ³⁾	(1 212) \$	911 \$
Coûts de transaction et autres charges non récurrentes ⁴⁾	320 \$	169 \$
Impôt sur le résultat	– \$	– \$
BAIIA ajusté	(14 472) \$	(11 318) \$

- 1) Représente les charges hors trésorerie comptabilisées dans le cadre de l'émission des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées dans le cadre du régime général d'incitatifs et du régime d'options sur actions, comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les périodes de trois mois closes à ces dates.
- 2) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, comme il est décrit à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les périodes de trois mois closes à ces dates.
- 3) Représente les (gains) ou pertes liés à la conversion de devises.
- 4) Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2023 et 2022, représente les honoraires de professionnels non récurrents liés principalement aux initiatives d'optimisation des processus.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules à zéro émission. La Société crée, conçoit et fabrique des camions commerciaux urbains tout électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs composants clés de ses véhicules : châssis, blocs-batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincue que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens de la United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Dans le présent communiqué, les énoncés qui ne sont pas des faits historiques, notamment des énoncés relatifs aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des énoncés prospectifs et devraient être évalués comme tels.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres termes semblables qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, des énoncés concernant le carnet de commandes de la Société et la capacité de la Société à le convertir en ventes réelles, la capacité de production prévue des usines de fabrication de la Société, les dépenses d'investissement qui devraient être engagées dans le cadre de son projet d'usine de fabrication aux États-Unis et de son projet d'usine de batteries et de centre d'innovation au Québec, l'approvisionnement en cellules de batteries au lithium-ion, le projet d'usine de fabrication de la Société aux États-Unis et le projet d'usine de batteries et de centre d'innovation de la Société au Québec, la croissance future de la Société et sa stratégie à long terme, une procédure d'arbitrage en cours avec l'un de ses fournisseurs, la gamme de produits prévue et le lancement et la production commerciale de certaines plateformes et de certains modèles. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis et d'y établir avec succès et en temps opportun ses activités de fabrication et d'y accroître la cadence de production, ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'interruption d'approvisionnement en matières premières sur une base concurrentielle, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de demandes faites par la Société et/ou ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires requis, s'il y a lieu au cours des périodes à venir, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion et aux montants nécessaires. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi

que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes parce qu'ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, les éléments suivants :

- tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique ou juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt ainsi que la volatilité récente du secteur bancaire;
- toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets;
- toute incapacité à répondre aux besoins commerciaux de ses clients;
- toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique;
- l'indisponibilité, la réduction, l'application discriminatoire, le retard de traitement ou l'élimination de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations économiques en raison de changements de politique, de réglementations gouvernementales ou autres;
- toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société;
- toute retombée négative du conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine, qui continue d'affecter les marchés économiques et financiers mondiaux et d'exacerber les défis économiques actuels;
- toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société, y compris les cellules et les modules de batteries et les blocs-batteries;
- la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières;
- l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée par ou contre la Société de temps à autre, y compris l'affaire en cours concernant l'approvisionnement de blocs-batteries par Romeo Systems, Inc.;
- toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps;
- la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé;
- les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, d'une rotation du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourrait poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés;
- toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services;
- toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société;
- toute incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps;

- toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société;
- toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits;
- toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données;
- tout événement ou circonstance se traduisant par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, notamment l'indisponibilité, la réduction, l'application discriminatoire, le retard de traitement ou l'élimination de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations économiques;
- toute incapacité à mobiliser des fonds supplémentaires afin de répondre à ses besoins en capitaux et poursuivre sa stratégie de croissance au moment et en quantité nécessaires;
- toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance;
- les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils et des actes de terrorisme, le conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine ou des perturbations similaires.

Ces risques et autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour l'exercice 2022. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Tous les énoncés prospectifs imputables à la Société ou à des personnes agissant en son nom sont expressément qualifiés dans leur intégralité par les avertissements contenus et les facteurs de risque dont il est question dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice 2022 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »).

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

PERSONNES RESSOURCES

MÉDIAS

Dominik Beckman
Vice-président, Marketing et communications
Dominick.Beckman@thelionelectric.com
(450) 432-5466, poste 4283

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable
Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com
(450) 432-5466, poste 171